

ANNEXE II

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE L'INTERIEUR
ET DES COLLECTIVITES LOCALES

DEMANDE DAGREMENT

Pour l'exercice des activités professionnelles portant sur les équipements sensibles

Le soussigné

Identité du demandeur (1)

.....

Né (e) le : à

Nationalité :

Adresse (2)

Type d'agrément demandé :

Nature des activités à exercer :

Adresse du lieu d'exercice de l'activité :

.....

Sollicite un agrément pour l'exercice des activités professionnelles portant sur les équipements sensibles désignés ci-après :

TYPE D'ACTIVITE (3)	EQUIPEMENTS (4)

Fait, le.....

(Signature du demandeur)

(1) Mentionner les nom et prénoms ou la raison sociale du demandeur.

(2) Indiquer l'adresse personnelle si le demandeur est une personne physique ou l'adresse du siège social si le demandeur est une personne morale.

(3) Indiquer le type tel que défini par l'article 6 du décret exécutif n 09-410 du 23 Dhou El Hidja 1430 correspondant au 10 décembre 2009.

(4) Les équipements doivent être de la même sous-section.

Procédure d'agrément pour l'exercice des activités de commercialisation et de prestation de services portant sur les équipements sensibles :

a. Pour les personnes physiques :

- [Formulaire](#) de demande d'agrément pour l'exercice des activités professionnelles portant sur les équipements sensibles dûment renseigné, daté et signé (annexé au décret),
- [Formulaire](#) d'engagement dûment renseigné, daté et signé (annexé au décret),
- Une fiche d'état civil et un extrait du casier judiciaire n°3 datant de moins de 3 mois.
- Un certificat de nationalité et une copie certifiée conforme de la carte nationale d'identité ;
- Copie des attestations justifiant les capacités professionnelles du demandeur pour l'exercice des activités devant être agréées ;
- Un état descriptif des moyens humains et matériels qui seront engagés pour l'exercice des activités devant être agréées ;
- Un état descriptif des moyens et mesures prévus pour la conservation en sûreté des équipements ;
- Le titre d'occupation du local devant abriter les activités à agréer ;
- Le titre de séjour pour les résidents étranger.

b. Pour les personnes morales :

- [Formulaire](#) de demande d'agrément pour l'exercice des activités professionnelles portant sur les équipements sensibles dûment renseigné, daté et signé (annexé au décret),
- [Formulaire](#) d'engagement dûment renseigné, daté et signé (annexé au décret) une copie des statuts ;
- pour chacun des gérants, actionnaires et dirigeants une fiche d'état civil, un extrait du casier judiciaire n°3 datant de moins de 3mois un certificat de nationalité et une copie certifiée conforme de la carte nationale d'identité ;
- Un état descriptif des moyens humains et matériels qui seront engagés pour l'exercice des activités devant être agréées, y compris les attestations justifiant des capacités professionnelles du demandeur ;
- Un état descriptif des moyens et mesures prévus pour la conservation en sûreté des équipements ;
- Le titre d'occupation du local devant abriter les activités à agréer ;
- Le titre de séjour pour les gérants, actionnaires et dirigeants de nationalité étrangère.

La demande d'agrément est traitée dans un délai n'excédant pas soixante-cinq (65) jours à partir de la date de dépôt d'un dossier complet.